



Séminaire de réflexion et de formation

LA CO-CONSTRUCTION

DES POLITIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

ENJEUX ET METHODOLOGIES

Lundi 17 et mardi 18 janvier 2011

Au PANNONICA

9, rue Basse Porte

44000 Nantes

L'UFISC – Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles – met en œuvre une série de séminaires sur le thème de la co-construction des politiques publiques en région, en coordination avec ses membres :

La Fédération nationale des arts de la rue, la Fédurok, le SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants), le SCC (Syndicat du Cirque de Création), la FSJ (Fédération des Scènes de Jazz et des Musiques Improvisées), le CITI (Centre International pour les Théâtres Itinérants), Le Chaïnon/ FNTAV (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts), Actes'lf (Réseau solidaire de lieux culturels franciliens), le RIF (Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile de France), le SMA (Syndicat National des petites et moyennes structures à but non-lucratif de Musiques Actuelles), Zone Franche (le Réseau des Musiques du Monde), THEMAA (Association nationale des Théâtres de Marionnettes et des Arts Associés

Membres associés : La FFEC (Fédération Française des Ecoles de Cirque), La FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens), La Fédération des Acteurs « Culture-Multimédia ».

ENJEUX

Les transformations sociétales, la place croissante de la culture dans l'évolution de nos sociétés, d'une part, les nouveaux cadres européens, les réformes en cours, l'économie libérale altérant le service public, d'autre part, impliquent une réflexion sur des nouveaux modes démocratiques pour l'action culturelle et artistique sur les territoires.

Face à ces enjeux, et du fait d'une forte aspiration des populations à l'art et la culture (démocratisation, développement de la pratique amateur, initiatives citoyennes), les acteurs culturels ont besoin d'ouvrir des espaces de réflexion, avec les collectivités territoriales et les citoyens, sur de nouveaux modes possibles de développement et de structuration des politiques publiques pour le secteur des arts et de la culture, de créer de nouveaux espaces de concertation et de coopération, de nouveaux modèles de gouvernance pour un mieux vivre-ensemble.

CADRE GLOBAL

De fait, afin de favoriser la dynamique collective de réflexion et de production pour une démarche de co-construction des politiques publiques artistiques et culturelles, l'Ufisc organise une série de séminaires de sensibilisation, formation collective et réflexion, en région, pour :

- ✓ Revisiter les fondamentaux posés par les textes de l'Unesco et de Fribourg (diversité culturelle/droits culturels) et analyser les incidences normatives sur les pratiques artistiques et les territoires.
- ✓ Informer sur les différents enjeux territoriaux actuels : professionnel, politique (RGPP-réforme des collectivités territoriales-directive services), socio-économiques (ESS).
- ✓ Travailler sur les enjeux et méthodologies de co-construction des politiques publiques artistiques et culturelles, entre secteurs public, civil et privé et sur les notions d'intérêt général.
- ✓ Echanger sur les dynamiques existantes en région ; repérer les dynamiques/limites, les leviers/freins à la mise en œuvre de démarches de co-construction.

Extrait du « Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture » de l'Ufisc (<http://www.ufisc.org/>) :

Militer pour que la politique culturelle se fonde sur la notion de citoyen plutôt que sur celle de public et que cette politique permette une égalité de droits sur l'ensemble du territoire

*La liberté artistique et culturelle des individus
Et des groupes est une condition essentielle à la démocratie*

Extrait de la Déclaration Universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf>):

*Article 11 – Forger des partenariats entre secteur public,
secteur privé et société civile
Les seules forces du marché ne peuvent garantir la
préservation et la promotion de la diversité culturelle, gage d'un
développement humain durable. Dans cette perspective, il
convient de réaffirmer le rôle primordial des politiques
publiques, en partenariat avec le secteur privé et la société
civile.*

*Article 6 – vers UNE DIVERSITE CULTURELLE ACCESSIBLE A TOUS
Tout EN ASSURANT LA LIBRE CIRCULATION DES IDEES PAR LE
MOT ET PAR L'IMAGE, IL FAUT VEILLER A CE QUE TOUTES LES
CULTURES PUISSENT S'EXPRIMER ET SE FAIRE CONNAITRE.*

Extrait de la déclaration de Fribourg sur les droits culturels (<http://www.unifr.ch/iiedh/assets/files/fr-declaration10.pdf>) :

*« les acteurs culturels des trois secteurs, public, privé et civil
ont la responsabilité dans le cadre d'une gouvernance
démocratique d'interagir et au besoin de prendre des initiatives
pour veiller au respect des droits culturels »*

CONTENU

La Déclaration Universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, du 2 novembre 2001, se présente comme un des textes fondateurs d'une nouvelle éthique, qui définit les lignes essentielles d'un plan d'action pour sa mise en œuvre à l'attention des Etats membres.

Le texte affirme « **la préservation de la diversité culturelle comme impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine** ».

De même, la déclaration de Fribourg (mai 2007) réprecise **les principes fondamentaux des droits culturels comme faisant partie intégrante des droits de l'homme**.

Ces textes posent la politique comme garante du respect des droits culturels et de la diversité culturelle, et appellent à des politiques publiques concertées.

Ainsi, les déclarations de l'Unesco et de Fribourg posent deux enjeux :

- l'éthique et les droits culturels
- les orientations pour une co-construction des politiques publiques dans le respect de la diversité et des droits culturels.

OBJECTIFS

Les acteurs culturels, élus, institutionnels sont amenés à réfléchir ensemble sur la contractualisation de nouvelles modalités de concertation pour des politiques artistiques et culturelles respectant la diversité culturelle et les droits culturels, du fait des nouveaux enjeux posés par les réformes et le cadre européen.

Ces séminaires posent les cadres et enjeux, et accompagnent les acteurs dans une recherche de méthodologie pour une co-construction des politiques publiques pour les arts et la culture. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de l'Ufisc de recherche et de réflexion collective, d'une part, et d'information et d'appui aux acteurs, d'autre part.

PROGRAMME

JOURNEE DU 17 JANVIER

MATIN : les textes fondamentaux sur l'éthique culturelle : incidences normatives et politiques

- ✓ déclarations Unesco et Fribourg, Convention 2005, Agenda 21
- ✓ historique, contexte, présentation
- ✓ incidences normatives, politiques et socio-économiques possibles sur nos pratiques
- ✓ Culture et développement durable

APRES-MIDI : Politiques publiques et enjeux territoriaux / quelles politiques culturelles possibles

- ✓ RGPP, réforme des collectivités territoriales : présentation et enjeux
- ✓ Collectivités territoriales et culture
- ✓ La culture populaire ; participation citoyenne
- ✓ Initiatives territoriales de coconstruction

JOURNEE DU 18 JANVIER

MATIN : état des lieux et enjeux territoriaux

- ✓ Quelle concertation territoriale en Pays de Loire ?
- ✓ Le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles

APRES-MIDI : Quelle co-construction possible des politiques culturelles ?

- ✓ Freins et moteurs à la co-construction
- ✓ Pistes envisageables / propositions

Intervenants prévus :

Jean-Michel Lucas – Université de Rennes II
Johanne Bouchard – Groupe Fribourg, droits culturels
Gérôme Guibert – Université de Paris III
Christelle Blouët – Réseau Culture 21
CRESS Pays de Loire (sous réserve)

DEROULEMENT DES JOURNEES

Le Pannonica – 9, rue Basse Porte – 44 000 NANTES

Accueil café à partir de 9h30

Horaires : 10h – 17h

- Inscriptions auprès de Brigitte Parro (brigitte.parro@ufisc.org)
Renseignements au 01 42 49 53 64
-

Hôtels Nantes

Hôtel Châteaubriand

2 bis rue de Châteaubriand
44 000 NANTES
tél. 02 40 20 22 38

Hôtel du Tourisme

5, allée Duquesne
Cours des 50 otages
44 Nantes
le-strasbourg.com

Hôtel Kerann

5, rue Bobby Sands
44 805 Nantes
02 40 63 58 58
besthotel.fr

Auberge de Jeunesse « La Manu »

2, place de la Manu
44 Nantes
02 40 29 29 20
<http://www.fuaj.org/Nantes#>

L'UFISC est soutenue par :



